

Annexe 1 : CRITERES DE SELECTION ET MODALITES DE NOTATION

1-Critères de complétude

L'ensemble des documents mentionnés dans le cahier des charges doit être impérativement joint au dossier de candidature qui ne saurait être instruit en cas d'absence de l'un ou plusieurs d'entre eux.

2_Critère d'éligibilité

Il s'agit des critères minimum pour lesquels l'ARS Grand-est n'accepte pas de variante :

- Respect des RBPP formulées par l'HAS et l'ANESM
- Mise en œuvre du SESSAD au premier trimestre 2020 ;
- Respect du nombre minimal de places à créer et du seuil d'extension de 30 % maximum de la capacité initiale (article D313-2 du CASF) ;
- Respect de l'enveloppe médico-sociale et présentation d'un budget équilibré.

3_Critères d'évaluation

Critères	Informations attendues	Cotation	
1. Territoire	Pertinence de la couverture territoriale	5	
2. Population	Pertinence de la population ciblée au regard des besoins (enfants porteurs de TSLA)	5	
3. Stratégie, gouvernance et pilotage du projet	Expérience du promoteur (notamment sur la nature des interventions intégrées au cahier des charges), cohérence du projet associatif ou d'établissement avec les interventions recommandées, connaissance du territoire et du public	10	
4. Prestations proposées	Projets personnalisés d'accompagnement conformes à la description des RBPP : évaluation, réévaluation, co-construction avec la personne et la famille, interventions mises en œuvre à partir des évaluations	15	
	Importance donnée à l'inclusion sociale : scolaire, préprofessionnelle, de culture et loisirs et prise en compte du parcours de l'enfant : possibilité d'évoluer entre les modalités d'accompagnement en fonction de ses besoins	16	
	Participation et soutien de la famille et de l'entourage dans l'accompagnement mis en place et au titre des droits des usagers (loi 2002-2)	9	
5. Moyens humains	Ressources humaines : adéquation des compétences avec le projet global, plan de formation continue, supervision des équipes.	10	
6. Modalités de partenariat	Coordination avec les acteurs : Education Nationale, libéraux, acteurs médico-sociaux, etc	12	
	Nature et modalités de partenariats garantissant la continuité des parcours (conventions ou autres...)	5	
7. Maîtrise économique du projet	Budget prévisionnel de fonctionnement analyse pluriannuelle de l'activité prévisionnelle en faisant le lien avec l'étude de besoins	8	
8. Calendrier	Mise en œuvre au premier trimestre 2020	5	
TOTAL		100	100